



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrêté municipal
n° 2024-05-21

ARRETE REGLEMENTANT

la circulation et le stationnement
80^{ème} anniversaire de la libération de TREVIÈRES
Rue Bernard Anquetil – Rue Octave Mirbeau –
Rue Jean pierre Richard – Rue Edmond de Laheudrie
Places du Marché et de la Halle – Rue de la Halle
Du 05 au 09 juin 2024

Le Maire de Trévières,

VU la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 ;
CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité lors du 80^{ème} anniversaire de la libération de Trévières commémorée du 6 juin au 9 juin 2024, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue Bernard Anquetil, la Rue Edmond de Laheudrie, Rue Jean Pierre Richard, de la Rue Octave Mirbeau de la Mairie à la rue des Bretons, la rue de la Halle et de la desserte de la place du marché, ainsi que sur les places du marché et de la halle.

ARRETE

ARTICLE 1er – En raison du 80^{ème} anniversaire de la libération de Trévières commémorée du 6 au 9 juin 2024 :

- **La Place du Marché** est interdite à la circulation et au stationnement du jeudi 06 juin 2024 à 16h00 au Dimanche 09 juin 2024 à 22h00 afin de permettre le montage / démontage des chapiteaux et tentes.
- **la Rue Octave Mirbeau de l'intersection Rue des Bretons à la Mairie** (voir plan ci-dessous) est interdite à la circulation et au stationnement du Vendredi 7 juin 2024 à 19h00 à 23h30 pour des raisons de sécurité.
- **La Rue Bernard Anquetil** (voir plan ci-dessous) est interdite à la circulation et au stationnement du Vendredi 7 juin 2024 à 08h00 au Dimanche 9 juin 2024 à 01h00 du matin pour des raisons de sécurité.
- **La Rue Edmond de Laheudrie** (voir plan ci-dessous) est interdite à la circulation et au stationnement du vendredi 7 juin 2024 à 08h00 au Dimanche 09 juin 2024 à 01h00 pour des raisons de sécurité
- **La Place de la Halle** est interdite à la circulation et au stationnement du vendredi 07 juin 2024 à 7h00 au Lundi 10 juin 2024 à 01h00 afin de permettre le marché, le montage / démontage des chapiteaux et tentes.
- **La Rue de la Halle** est interdite à la circulation et au stationnement le vendredi 7 juin 2024 de 08h00 au dimanche 09 juin 2024 à 01h00 pour des raisons de sécurité.
- **Une partie de la desserte de la Place du Marché** (devant la Pharmacie) est interdite au stationnement le Mercredi 05 juin 2024 de 19h00 au Dimanche 9 juin 2024 à 22h00 afin de permettre l'installation du podium.

- **Rue Jean Pierre Richard** est interdite au stationnement du Mercredi 05 juin 2024 de 17h00 au Dimanche 9 juin 2024 à 22h00

- **Deux parkings seront ouverts** pour permettre le stationnement des visiteurs (le 1^{er} près du stade Municipal Rémy Bucaille, Rue du Douet Doquet, le 2^{ème} sur le terrain de Pétanque au stade Municipal Rémy Bucaille, Rue du Douet Doquet). Les deux parkings seront indiqués par des panneaux

- **Le Pôle santé, le Haras et Rue de la Gloriette** disposent également de parkings.

ARTICLE 2 – Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place par la commune de TREVIÈRES.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Trévières
- Sous-Préfecture de BAYEUX

Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

TREVIÈRES, Le 27 mai 2024

Le Maire de Trévières,

Mireille DUFOUR

